

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal  
du 21 mars 2023 à 20h30,  
réuni en l'Hôtel de Ville,  
sous la présidence de  
Madame Virginie DOUAT, Maire  
Date de convocation : 15 mars 2023

Conseillers en exercice : 33  
Conseiller présents : 23  
Nombre de pouvoirs : 5  
Nombre de votants : 28

Etaient présents :

Virginie DOUAT, Claude LEGOUY, Michel SPEMENT, Françoise NIVESSE, Julien PICHELIN, Catherine LECOMTE, Vincent CORNILLE, Cecilia RUGALA, Sylvain DUBOIS, Gérard BELLEMERE, Bernard HERBETTE, Daniel DECLEIR, Pascal FAYOLLE, Eliane DANH SANG, Lysiane MOINAT, Ghislaine LEROY, Rachel DELBOUYS, Juliette CELESTIN, Olivier GRARD, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Jean-Louis CLOUET, Thierry GALIN.

Absents ayant donné pouvoirs :

Murielle WOLSKI, pouvoir à Julien PICHELIN, Claude DALLE, pouvoir à Claude LEGOUY, Isabelle DELEPINE, pouvoir à Cecilia RUGALA, Marie-José FERREIRA, pouvoir à Vincent CORNILLE, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Josy CARREL-TORLET.

Est désigné secrétaire de séance : Michel SPEMENT

**DEL 2023-03-12**  
**BUDGET GENERAL - BP 2023**  
**AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT / REVISION**

**Rapporteur : Virginie DOUAT, Maire**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L.2311-3 relatif à la procédure des Autorisations de Programme (AP) et des Crédits de Paiement (CP),

Il est proposé au Conseil municipal de modifier les crédits de paiement des autorisations de programme suivantes au vu des réalisations 2022 :

- AP 121 : Construction d'un pôle Petite Enfance :

Crédits de paiement inscrits lors de la séance du 13 décembre 2022 :

Construction pôle Petite Enfance	CP 2022	CP 2023	CP 2024
2 758 000 €	158 000 €	1 420 000 €	1 180 000 €

Modification des crédits de paiement :

Construction pôle Petite Enfance	CP 2022	CP 2023	CP 2024
2 758 000 €	87 392,31 €	1 420 000 €	1 250 607,69 €

- AP 122 : Entretien voiries

Crédits de paiement inscrits lors de la séance du 29 mars 2022 :

Entretien voiries	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
1 400 000 €	350 000 €	350 000 €	350 000 €	350 000 €

Modification des crédits de paiement :

Entretien voiries	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
1 399 238,69 €	349 238,69 €	350 000 €	350 000 €	350 000 €

Pour mémoire, l'autorisation de paiement suivante est également ouverte mais ses crédits ne le sont qu'à partir de 2023.

- AP 123 : Collégiale Saint Thomas de Canterbury

Collégiale Saint Thomas de Canterbury	CP 2023	CP 2024	CP 2025
3 214 800 €	1 410 000 €	1 684 800 €	120 000 €

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- Modifier les crédits de paiement des Autorisations de programme « Construction d'un pôle Petite Enfance » et « Entretien de voiries » tels que détaillés ci-dessus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des suffrages exprimés la proposition du rapporteur.

3 voix contre : Arnaud FOUBERT pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET.

1 abstention :  
Thierry GALIN.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie certifiée conforme,  
A Crépy-en-Valois, le 21 mars 2023.

Publié sur le site internet  
de la commune  
le : **23 MARS 2023**

Michel SPEMENT  
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,  
Maire de Crépy-en-Valois



**INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.

Accusé de réception en préfecture  
060-216001750-20230321-DEL2023-03-12-DE  
Date de télétransmission : 23/03/2023  
Date de réception préfecture : 23/03/2023